

Nord-Dauphiné

CREYS-MÉPIEU (ISÈRE) Conseil municipal

Des aides aux associations et aux entreprises

Suzanne BERGER



Les bonnes distances étaient de rigueur durant tout le conseil. Photo DL/Suzanne BERGER

Le conseil municipal s'est tenu mercredi 16 décembre, salle des Ecox, à huis clos.

- La demande de subvention au Département est partie dans des crédits dédiés à la transition énergétique, pour la réalisation de la chaufferie bois qui alimentera la future salle polyvalente, le groupe scolaire, le multi-accueil, la crèche, la salle des Ecox, la mairie et le centre de loisirs.
- Anne Laure Bergeron est nommée au 1^{er} janvier 2021 adjoint administratif principal. Elle remplacera Marilyn Radondy-Buisson. Deux postes d'adjoints techniques sont créés pour Laurine Guibout et Corine Schnee.
- La convention avec l'association Le Manoir aux livres est renouvelée pour trois ans.
- L'association ESNI Musculation avait été cambriolée en novembre dernier. La municipalité va acquérir du matériel pour 25 000 € pour couvrir une partie de ce que l'assurance ne rembourse pas. L'association pourra bénéficier à terme des locaux

utilisés actuellement par l'association de musique, qui se verra proposer des locaux dans le groupe scolaire actuellement en rénovation.

- Afin de connecter le hameau de Faverges à la ViaRhôna, la commune va acquérir trois terrains contigus le long de la RD16 pour un peu plus de 5 ares.
- Pour accompagner les entreprises touchées par la crise du Covid-19, le conseil municipal vote à l'unanimité une exonération de trois mois de loyer pour le restaurant Le Chantegrit et une réduction de 50 % du loyer de FC Métal.
- La commune va passer une convention avec Enedis à Chancillon, pour lui permettre de desservir en électricité un poulailler dont la construction est en projet.
- Le prix de la coupe affouagère est fixé à 7 € le stère pour la saison 2020-2021.
- Le conseil émet un avis favorable pour la création d'un café-épicerie participatif qui sera implanté en lieu et place du local d'Auré Décor.
- L'opération broyage de sapins sera reconduite, samedi 9 janvier, de 9 à 12 heures, dans la zone artisanale de Malville. Les particuliers pourront apporter leurs sapins ou autres (haies, arbustes) à broyer.
- Enfin, après le conseil d'école du 15 décembre, une fermeture de classe a été annoncée pour la rentrée prochaine.